

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 11 juin 2018

Présents : Mrs DEBAT Serge, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, THUILLER Alain, PAILHAS Michel, FERRER Alain, DUCASSE Christophe, DHUGUES Jean- Louis, Mme DUBIE Karine, Sandrine LEROY

Absents excusés : Mme BERTHIER Aline, Mrs Maurice MAUPEU,

Procuration : Mr IRIGOYEN Bruno à Mr DEBAT Serge

Secrétaire : Mr DHUGUES Jean- Louis

21. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.10 Divers

Admission en non -valeurs sur l'exercice 2016.

Annule et remplace la délibération n°5 du 27 mars 2018

A l'initiative du comptable public, et dans l'impossibilité d'obtenir le recouvrement de titres de recette, Monsieur le maire demande au conseil municipal de Pouyastruc de statuer sur l'admission en non-valeur des titres n°3, 12 et 37 de 2016 d'un montant de 1,29 € chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide l'admission en non-valeur de ces titres,

Dit que le montant total de ces titres s'élève à 3,87 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur le compte 6541.

22. Objet de la délibération : 7.Finances locales / 7.10 Divers

Annulation de créances sur l'exercice 2015.

Annule et remplace la délibération n°5 du 27 mars 2018

Après avoir effectué toutes les diligences possibles afin d'obtenir le recouvrement de titres, Monsieur le maire demande au conseil municipal de Pouyastruc de statuer sur l'annulation des créances suivantes, titre n°31 de 2015 d'un montant de 114,00 € et titre n°16 de 2016 d'un montant de 8,32 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'annuler les titres mentionnés ci-dessus,

Dit que le montant total de ces titres s'élève à 122,32 €

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours sur le compte 673.

23. Objet de la délibération : 4.Fonction publique /4.2 Personnels contractuels.

Recrutement d'un agent contractuel.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier dû à un accroissement temporaire d'activité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

Le recrutement d'un agent saisonnier pour des travaux occasionnels sur une période échelonnée sur 3 mois à compter du 17 juillet 2018.

La durée de service sera de 8 à 16 heures hebdomadaires.

Cet agent assurera des fonctions d'entretien, et utilisera son véhicule personnel ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347, à l'indice majoré 325 Echelon 1 de l'échelle C1 ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

24. Objet de la délibération : 7.Finances locales /7.1 Décisions budgétaires.

Décision modificative sur le budget principal.

Suite à des imprévus en fonctionnement et investissement, un ajustement de compte sont nécessaire en section fonctionnement et section investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2018 :

<u>Section Fonctionnement – Dépenses</u>	<u>Budget</u>
Compte 6413 – Personnel non titulaire	4000,00
022 – Dépenses Imprévues	6500,00
<u>Section Investissement – Dépenses</u>	
Compte 2188 – Autres immobilisations	3720,00
020 – Dépenses Imprévues	3300,00

Autorise la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement – Dépenses

Compte 6413 –Personnel non titulaire (+3000)	7000,00
022 – Dépenses Imprévues (-3000)	3500,00

Section Investissement – Dépenses

Compte 2188 – Autres Immobilisations (+2500)	6220,00
020 – Dépenses Imprévues (-2500)	800,00

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise la décision modificative ci-dessus.

25. Objet de la délibération : 7.Finances locales /7.1 Décisions budgétaires.

Décision modificative sur le budget annexe.

Des travaux nécessaires d'entretien aux abords de la STEP non budgétisés, il est nécessaire de procéder à un transfert de crédit.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2018 :

Section Fonctionnement – Dépenses

Compte 6156–Maintenance	+ 330.00
023- Virement à la Section Investissement	- 330.00

Section Investissement - Recettes

021 – Virement de la Section Fonctionnement	- 330.00
Compte 2315 –_Installations	- 330.00

26. Objet de la délibération : 7.Finances locales /7.10 Divers

Projet de construction d'une salle associative.

Suite au compte rendu de la réunion de la commission bâtiment du 29 mai 2018, Monsieur le maire propose au conseil municipal de se positionner pour ou contre la construction d'une nouvelle salle à usage associatif et autres.

Après délibération, le conseil municipal décide par 1 voix contre, 0 abstention, 10 pour.

- De lancer une étude de faisabilité pour la réalisation de ce projet,
- De contacter l'ADAC pour cet avant-projet,
- D'autoriser Mr le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

27. Objet de la délibération : Questions diverses

Néant

Séance du 11 juin 2018

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTHIER Aline Absente excusée

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

THULLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno Procuration à Mr DEBAT Serge

MAUPEU Maurice Absent excusé

DUBIE Karine